

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 19 juin 2020

### Sécurité routière : Grands excès de vitesse, la Préfète annonce le renforcement des contrôles

On constate depuis le début du déconfinement progressif, un relâchement dans les comportements sur nos routes, au mépris des règles élémentaires de conduite et de sécurité, avec une augmentation des infractions liées aux grands excès de vitesse (plus de 40 km/heure au-dessus de la vitesse autorisée).

Lors du week-end des 13 et 14 juin, 4 très grands excès de vitesse ont été constatés par les forces de l'ordre (ex : vitesse enregistrée 138 km/h pour une limitation à 80km/h) à l'occasion de contrôles de sécurité routière. Ces délits ont donné lieu à la rétention immédiate du permis de conduire et, pour l'un d'entre eux, à la mise en fourrière du véhicule.

Face à ce phénomène, Catherine Séguin, préfète du Gers, en appelle à la responsabilité de chacun. Le non-respect des règles de sécurité routière met en danger la vie du conducteur, de ses passagers et de tous les usagers de la route. La vitesse excessive sur la route est la première cause d'accidents dans le Gers et constitue un facteur aggravant de la mortalité routière. Depuis le début de l'année 2020, 68 personnes ont été blessées et 3 tuées par des accidents de la route dans le Gers.

L'augmentation de ces comportements à risque n'est pas acceptable. Aussi, Catherine Séguin, préfète du Gers, a décidé le renforcement des contrôles routiers en différents points du territoire. En parallèle, conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM, la Préfète du Gers a donné aux forces de l'ordre l'autorisation permanente de procéder, de façon systématique et immédiate, à l'immobilisation et au placement en fourrière des véhicules incriminés. Cette sanction est applicable même si le conducteur n'est pas le propriétaire du véhicule, et n'est pas exclusive de la rétention du permis de conduire du conducteur. Cette mesure concerne en particulier les cas de grand excès de vitesse et les cas de conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants.

La sécurité routière est l'affaire de tous. En adoptant un comportement responsable et en respectant strictement les règles, nous sauvons des vies.

**Service départemental de la  
communication interministérielle  
de l'Etat**

Tél. 05.62.61.43.68

Portable. 06.34.31.26.98

Mél : [pref-communication@gers.gouv.fr](mailto:pref-communication@gers.gouv.fr)

3, Place du Préfet Claude Erignac  
32000 AUCH

